

FAQ du comité des usagers du Label bas carbone – 13 mai 2026

En cas de question complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Label : <mailto:label-bas-carbone@developpement-durable.gouv.fr>

I. Questions relatives au financement et à la déclaration de financement(s) :	4
- Quel est le taux de tCO2 vérifiées / tCO2 labellisées ?	4
- Les projets vérifiés ont-ils déjà donné lieu aux cessions et retrait des crédits carbone, et si oui quelle répartition entre contribution / compensation carbone ?	4
- Est-il nécessaire de déclarer un acheteur final lorsque le projet n'est pas vérifié ?	4
- Il est exigé de déclarer les financements de projets, mais est-ce aussi nécessaire dans le cas d'une vente à un intermédiaire ?	4
- Avez-vous une estimation sur la part de projets financés dans la partie "sans déclaration", ou est-ce impossible ?	4
- Avez-vous le prix moyen tCO2 / méthode ?	4
- Peut-on avoir une présentation visuelle sur le fonctionnement exact de la cession des crédits, et une précision sur quand elle devient possible ?	5
- Quelle consigne de déclaration pour une vente d'un crédit à un intermédiaire qui revend ensuite à un autre bénéficiaire ?	5
- Comment faire quand le financeur ne souhaite ni céder un crédit, ni l'annuler (pour compensation) tout de suite ?	5
- Est-ce au mandataire de déclarer les cessions tant que les crédits ne sont pas retirés ?	5
- Compte tenu de la distinction entre types de crédits, est-ce qu'il sera possible de financer uniquement la partie séquestration/stockage ou réduction/substitution de certains projets ? En cohérence avec le CRCF ou ce qui est demandé par la SBTi.	5
- Quid de la valorisation en communication des projets LBC par les financeurs et le ministère ?	5
- Sur la question de la double revendication dans le cadre du LBC : est-ce qu'il est question de confirmer la possibilité pour des agro industriels de conserver dans leur inventaire scope 3 des crédits carbone vendus à des entreprises hors filières ?	6
II. Questions liées au règlement CRCF :	7
- Qui décidera de la précision des différents modèles (national ou régional) ?	7
- Pourquoi la méthode reboisement est hors du cadre CRCF ?	7
- Comment sera traité le sujet de l'exigence de carbone ex post ? Quel est l'état des discussions avec le CRCF ? Quid de la multiplication potentielle des audits ?	7
- Est-il prévu de modifier l'aspect ex-ante du LBC pour correspondre au CRCF ?	7
- Allez-vous aussi candidater pour le CRCF relatif au stockage de carbone dans les bâtiments ?	7
- Est-ce que les projets boisements V1/V2/V3 labellisés avant l'entrée en vigueur du CRCF pourraient entrer dans ce cadre a posteriori ?	7
- Est-ce que le LBC comme schéma de certification CRCF ne certifiera que des projets sur le même périmètre que le LBC ? Ou est-ce qu'il a vocation à être élargi à toutes les méthodes CRCF ?	8
- Il est donc bien définitivement acté que le LBC se portera candidat pour être un schéma de certification reconnu par le CRCF sur les méthodologies éligibles ?	8
- Une fois que le Label bas carbone sera reconnu comme schéma de certification, les méthodes LBC seront-elles de fait reconnues comme des modèles CRCF ou des modifications devront-elles être apportées aux méthodes ?	8